

NEMAUSA DANSE

RÈGLEMENT

ART 1: Certificat médical

Les élèves devront fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indications à la pratique de la danse. Ce certificat est valable **3 ans**.

ART 2: Adhésion

Le droit d'adhésion à l'association est de **25€ par élève et par an**.

ART 3 : Règlement des cours

Le règlement des cours se fait **obligatoirement** par dépôt de chèques à l'inscription: Un premier chèque concerne le droit d'adhésion et le mois de Septembre .Il est suivi soit de 9 chèques mensuels pour les 9 mois complétant l'année ,soit de 3 chèques trimestriels encaissés à la banque en Octobres, Janvier et Avril.et seront encaissés le 10 de chacun des mois concernés

Les virements bancaires ne sont pas acceptés

Tout trimestre commencé est dû .

ART 4: Gala

La participation au gala de fin d'année nécessite des costumes dont le coût(**achat ou location**) est à la charge des parents. Un **acompte de 30€** sera demandé en Janvier 2025 et **sera encaissé** en Mai 2025. La présence des enfants est obligatoire les **trois** mercredis avant la date du gala de **14h à 17h**. Les élèves doivent impérativement avoir collants, pointes et demi-pointes, tutu et costumes au moment du gala. Couronnes de fleurs blanches(Initiation, Préparatoire, Élémentaire)Nous rappelons que **l'entrée** du gala de danse est **payante**

ART 5: Tenue

Une tenue et une coiffure correctes sont exigées pendant les cours. Chaque classe respecte une couleur et chignon obligatoire (**Classique**) ou une tenue particulière(**Contemporain**). Les bijoux sont interdits afin d'éviter tout accident.

ART 6 : Absence

En cas d'absence, **merci** de bien vouloir prévenir le secrétariat de l'école. Vous pouvez rattraper le cours à votre convenance.

ART 7 : Cours des vacances

Les cours sont assurés pendant les vacances, en **cours groupés**
(Jours et horaires différents)

Nous rappelons que les cours **ne sont pas assurés** pour **un élève**

ART 8 : Cours publics

Les cours publics ont lieu la première semaine de chaque mois (à partir du Lundi) de Novembre à Mars, sauf pour la classe Initiation.

ART 9 : Responsabilité

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de vol ou d'oubli d'objets.

Némausa Danse

29 Rue du mail, 30900 Nîmes

Tel : 04.66.29 .60.35 / 06.11.50.98 .51 / 06.89.59.66.81

E-mail: nemausadansenimes@gmail.com

Site: www.nemausadanse.fr

[Facebook](#)

